

12-A MOVED BY: Association of the University of New Brunswick Teachers (AUNBT) SECONDED BY: York University Faculty Association (YUFA)	MOTION – Concerning the case of Dr. Hassan Diab WHEREAS, Dr. Hassan Diab is a Canadian citizen and academic who has taught at various universities in Canada, the United States, and elsewhere; WHEREAS, Dr. Hassan Diab was wrongfully extradited from Canada to France in 2014 in connection with a 1980 attack in Paris, and his extradition was based solely on a fundamentally flawed handwriting “analysis” that compared his handwriting to five words in block letters on a hotel registration card; WHEREAS, the extradition judge, Robert Maranger, wrote that France had presented “a weak case” and that “the prospects of conviction in the context of a fair trial seem unlikely”; however, Canada’s extradition law, with its very weak protections, left him no choice but to commit Dr. Diab for extradition; WHEREAS, following his extradition on 14 November 2014, Dr. Diab was imprisoned in a French maximum-security prison, without formal charge or trial, for over three years in near-solitary confinement, while the investigation by anti-terrorism investigative judges (<i>juges d’instruction</i>) into the 1980 attack continued; WHEREAS, Dr. Diab was released unconditionally on 12 January 2018 by order of two of France’s most experienced and respected investigative judges, Jean-Marc Herbaut and Richard Foltzer who, after conducting meticulous	MOTION – Concernant l'affaire Hassan Diab ATTENDU QUE M. Hassan Diab est un citoyen canadien et un universitaire qui a enseigné dans diverses universités au Canada, aux États-Unis et ailleurs; ATTENDU QUE M. Hassan Diab a été extradé à tort du Canada vers la France en 2014 à la suite d'un attentat perpétré à Paris en 1980 et que son extradition reposait uniquement sur une « analyse » manuscrite fondamentalement erronée qui comparait son écriture à cinq mots en caractères d'imprimerie figurant sur une fiche d’inscription à l’hôtel; ATTENDU QUE le juge d’extradition, Robert Maranger, a qualifié de « faibles » les preuves soumises par la France contre M. Diab et que, a-t-il déclaré, « la perspective d’une condamnation dans le cadre d’un procès équitable semble peu probable ». Cependant, étant donné le seuil très bas de preuves demandées par la loi d’extradition canadienne, le juge n'a pas eu d'autre choix que d’ordonner l'extradition de M. Diab; ATTENDU QUE, suite à son extradition le 14 novembre 2014, M. Diab a été incarcéré dans un pénitencier français à sécurité maximale, sans inculpation ni procès formels, pendant plus de trois ans en quasi-isolement, alors que l'enquête des juges d'instruction antiterroristes sur l'attentat de 1980 se poursuivait; ATTENDU QUE M. Diab a été libéré sans condition le 12 janvier 2018 sur ordre de deux des juges d’instruction français les plus expérimentés et les plus respectés, Jean-Marc Herbaut et Richard Foltzer, qui, après avoir procédé à un examen méticuleux de tous les
--	--	--

examination of all relevant facts and evidence, concluded that there was no evidence to justify putting Dr. Diab on trial; WHEREAS, after Dr. Diab returned to his home in Canada, Prime Minister Justin Trudeau stated on 20 June 2018 that “we have to recognize first of all that what happened to [Hassan Diab] never should have happened... this is something that obviously was an extremely difficult situation to go through for himself [Hassan], for his family”, and promised to “make sure that it never happens again”; WHEREAS, after an appeal by the French Prosecutor, Dr. Diab was nevertheless tried <i>in absentia</i> in the Paris Special Court of Assizes in April 2023, based on evidence discredited even by the French investigative judges, while crucial exculpatory forensic and alibi evidence was ignored; secret, anonymous “intelligence” (inadmissible in Canada) was accepted as accurate in the Special Court of Assizes trial, and journalists who were not witnesses of the 1980 attack were called to provide their opinions which were used as “evidence” for the prosecution; WHEREAS, the investigative judges, Jean-Marc Herbaut and Richard Foltzer, testified at the Special Court of Assizes trial in 2023 and reiterated that there was no valid basis for the trial, let alone a conviction; WHEREAS, in a mind-boggling irony, the Special Court of Assizes trial in 2023 relied on the intelligence that France had withdrawn from the Canadian extradition hearing in 2011 to declare Dr. Diab guilty and sentence him to life in prison, and the Court discarded the handwriting analysis	faits et éléments de preuve pertinents, ont conclu qu’aucun élément de preuve ne justifiait le renvoi en procès de M. Diab; ATTENDU QU’après le retour de M. Diab chez lui au Canada, le premier ministre Justin Trudeau a déclaré le 20 juin 2018 que « nous devons d’abord reconnaître que ce qui lui [Hassan Diab] est arrivé n’aurait jamais dû se produire... De toute évidence, il s’agit d’une situation extrêmement difficile pour lui et pour sa famille ». Et M. Trudeau a promis de « faire en sorte que cela ne se reproduise jamais »; ATTENDU QUE, suite à un appel interjeté par le procureur français, M. Diab a néanmoins été jugé <i>par contumace</i> devant la Cour d’assises spéciale de Paris en avril 2023, sur la base de preuves discréditées même par les juges d’instruction français, alors que des éléments de preuve médico-légales et d’alibi à décharge déterminants n’ont pas été pris en considération; des « renseignements » secrets et anonymes (inadmissibles au Canada) ont été jugés probants lors du procès devant la Cour d’assises spéciale, et des journalistes qui n’avaient pas été témoins de l’attentat de 1980 ont été appelés à donner leurs avis, qui ont servi de « preuves » à l’accusation; ATTENDU QUE les juges d’instruction, Jean-Marc Herbaut et Richard Foltzer, ont témoigné lors du procès de la Cour d’assises spéciale en 2023 et ont réaffirmé qu’il n’y avait pas de base valable pour le procès, et encore moins pour une condamnation; ATTENDU QUE, avec une ironie déconcertante, le procès de la Cour spéciale d’assises en 2023 s’est appuyé sur le fait que la France s’était retirée de l’audience d’extradition canadienne en 2011 pour déclarer M. Diab coupable et le condamner à la prison à vie, et que la Cour a écarté l’analyse graphologique utilisée pour le soumettre à l’extradition en 2014 en raison du manque de fiabilité de l’analyse;
---	---

	that was used to commit him to extradition in 2014 due to its unreliability; WHEREAS, Dr. Diab may now be facing a second wrongful extradition request from France, a possibility that the Canadian government refuses to confirm or deny, which leaves Dr. Diab in a state of indefinite limbo; WHEREAS, the Canadian government has the power to bring an end to the harm and suffering that Dr. Diab and his family continue to experience on a daily basis as a result of this travesty of justice; BE IT RESOLVED THAT the Canadian Association of University Teachers (CAUT) urge Prime Minister Justin Trudeau and Minister of Justice Arif Virani to give clear assurances that the Government of Canada will: a) protect Dr. Hassan Diab and end the uncertainty and suffering that he and his family are enduring on a daily basis, and b) formally declare that Canada will refuse any second request from the French Government for the extradition of Dr. Hassan Diab in connection with the 1980 Paris attack. CARRIED	ATTENDU QUE M. Diab pourrait maintenant faire l'objet d'une deuxième demande d'extradition injustifiée de la part de la France, une possibilité que le gouvernement canadien refuse de confirmer ou d'infirmar, ce qui laisse M. Diab dans un état d'incertitude indéfinie; ATTENDU QUE le gouvernement canadien a le pouvoir de mettre fin aux préjudices et aux souffrances que M. Diab et sa famille continuent de subir quotidiennement en raison de cette parodie de justice; IL EST RÉSOLU QUE l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) exhorte le premier ministre Justin Trudeau et le ministre de la Justice Arif Virani à donner des garanties claires que le gouvernement du Canada : a) protégera M. Diab et mettra fin à l'incertitude et à la souffrance que lui et sa famille endurent quotidiennement, b) déclarera formellement que le Canada refusera toute deuxième demande d'extradition de M. Diab de la part du gouvernement français en lien avec l'attentat de Paris de 1980. ADOPTÉE
--	---	--

12-C MOVED BY: Dalhousie Faculty Association (DFA) SECONDED BY: Mary’s University Faculty Union (SMUFU)	WHEREAS the civil war in Sudan enters its second year, the two warring factions remain locked in a deadly power struggle. WHEREAS since the conflict began on April 15, 2023, almost 15,000 people have been killed, and more than 8.2 million have been displaced, among them Sudanese academics, students and researchers. WHEREAS the war has created immeasurable damage, destroying critical institutions across the country. Amongst these are Sudanese higher education and cultural institutions, which have faced not only the destruction of critical facilities but also the mass displacement of researchers and knowledge keepers. BE IT RESOLVED THAT CAUT stands in solidarity with Sudanese scholars and condemns all forms of violence against civilians in Sudan, the destruction of all educational institutions (universities, schools, libraries, archives, and museums), publishing houses, hospitals, and heritage sites, and calls for an immediate and permanent ceasefire in Sudan and an end to further destruction of cultural institutions and institutions of learning. That CAUT provides financial and/or other support for Sudanese scholars and their families. CARRIED	ATTENDU QUE la guerre civile au Soudan entre dans sa deuxième année et que les deux factions belligérantes restent enfermées dans une lutte de pouvoir meurtrière; ATTENDU QUE, depuis le début du conflit le 15 avril 2023, près de 15 000 personnes ont été tuées et plus de 8,2 millions ont été déplacées, parmi lesquelles des universitaires, des étudiantes et étudiants et des chercheuses et chercheurs soudanais; ATTENDU QUE la guerre a causé des dommages incommensurables, détruisant des institutions essentielles à travers le pays. Parmi celles-ci figurent les établissements d’éducation postsecondaire et les institutions culturelles soudanaises, qui ont dû faire face non seulement à la destruction d’installations essentielles, mais aussi au déplacement massif de chercheuses et chercheurs et de gardiennes et gardiens du savoir; IL EST RÉSOLU QUE L’ACPPU soit solidaire des universitaires soudanais et condamne toutes les formes de violence contre les civils au Soudan, la destruction de tous les établissements d’enseignement (universités, écoles, bibliothèques, archives et musées), des maisons d’édition, des hôpitaux et des sites patrimoniaux, et demande un cessez-le-feu immédiat et permanent au Soudan et la fin de la destruction des institutions culturelles et des établissements d’enseignement, et que l’ACPPU apporte un soutien financier ou autre aux universitaires soudanais et à leurs familles. ADOPTÉE
--	---	--

12-D MOVED BY: Mount Saint Vincent University Faculty Association (MSVUFA) SECONDED BY: Cape Breton University Faculty Association (CBUFA)	THAT the Canadian Association of University Teachers (CAUT) formally condemn the abusive actions of the Employer at Mount Saint Vincent University (MSVU) for delaying the signing of the Collective Agreement ratified in March. FURTHERMORE, THAT CAUT explore all available options to support MSVUFA in its efforts to ensure the Collective Agreement is signed without further delay. CARRIED	QUE l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) condamne formellement les actions abusives de l'employeur de l'Université Mount Saint Vincent (MSVU) pour avoir retardé la signature de la convention collective ratifiée en mars. DE PLUS, QUE l'ACPPU explore toutes les options disponibles pour soutenir la MSVUFA dans ses efforts visant à assurer la signature de la convention collective sans délai. ADOPTÉE
--	---	---

12-E MOVED BY: Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton (ABPPUM) SECONDED BY: Association des professeures et professeurs de l'Université de Moncton, campus Edmundston (APPUMCE)	WHEREAS CAUT wholeheartedly supports the academic freedom of university and college academic staff, and WHEREAS CAUT vigorously opposes antisemitism, Islamophobia, anti-Palestinian racism, anti-Black racism, anti-Indigenous racism, and all forms of discrimination, racism, and hatred, and WHEREAS CAUT in 2021 unanimously passed a motion opposing the adoption of IHRAWDA at Canadian universities and colleges, and the definition has been broadly rejected by the academic community given the danger it poses to academic freedom. (CAUT resolution of November 26, 2021; OCUFA declaration of October 28, 2020; FNEEQ resolution of June 4, 2021; FQPPU resolution of March 13, 2023; and some forty union resolutions across the country); WHEREAS the IHRAWDA poses a significant threat to academic freedom at Canadian universities and colleges and has already been used on a number of occasions to censor and impede the academic freedom of teachers and researchers who have developed anti-racist and decolonial perspectives on the policies and practices of the state of Israel, and through many of its examples conflates criticism of the policies of the State of Israel with anti-Semitism; WHEREAS the Canadian government has nonetheless included the IHRA in its antisemitism strategy and as of late October 2024 has made available a "Canadian Handbook on the IHRA Working Definition of Antisemitism";	ATTENDU QUE l'ACPPU soutient fermement la liberté académique du personnel académique des collèges et des universités; et ATTENDU QUE l'ACPPU s'oppose vigoureusement à l'antisémitisme, à l'islamophobie, au racisme anti-palestinien, au racisme envers les Noirs et les Autochtones ainsi qu'à toute forme de discrimination, de racisme et de haine; et ATTENDU QUE l'ACPPU en 2021 a voté unanimement une motion contre l'adoption de la définition opérationnelle de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'holocauste (AIMH) dans les universités et collèges canadiens, et attendu que la définition a été vastement rejetée par la communauté académique, compte tenu du danger qu'elle pose à la liberté académique. (Résolution de l'ACPPU du 26 novembre 2021; déclaration de l'OCUFA du 28 octobre 2020; résolution de la FNEEQ du 4 juin 2021; résolution de la FQPPU du 13 mars 2023; et une quarantaine de résolutions de syndicats à l'échelle du pays); et ATTENDU QUE la définition opérationnelle de l'AIMH constitue une grande menace à la liberté académique dans les universités et les collèges canadiens et qu'elle a déjà été utilisée à bon nombre d'occasions pour censurer et faire obstacle à la liberté académique de professeures et professeurs et des chercheuses et chercheurs qui ont développé des points de vue antiracistes et décoloniaux sur les politiques et les pratiques de l'État d'Israël; et attendu que par l'entremise de nombreux exemples elle confond la critique des politiques de l'État d'Israël avec l'antisémitisme; et ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a néanmoins inclus l'AIMH dans sa stratégie sur l'antisémitisme et a publié à la fin d'octobre 2024 un « Guide canadien sur l'antisémitisme selon la définition opérationnelle de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (AIMH) »; et
--	--	--

	WHEREAS, in response to the October 2024 handbook civil society organizations and political parties in Canada have recently reiterated their opposition the implementation of the IHRA Working Definition of Antisemitism given its ability to silence legitimate criticism of Israeli state institutions and their actions; WHEREAS the International Court of Justice has ruled that Israel is committing a plausible genocide in Gaza, and the Special Rapporteur on the situation of human rights in the Palestinian territories occupied since 1967, Francesca Albanese, has released two reports (March, 2024 and October, 2024) indicating that “there were reasonable grounds to believe that Israel had committed acts of genocide in Gaza.”; WHEREAS, over the past year, every university in Gaza has been destroyed by Israeli airstrikes, leaving a devastating impact on students, faculty, and staff members, a process described as ‘scholasticide’;a WHEREAS in the past year, 18 University Faculty Associations in Canada passed motions calling for boycott, divestment and sanctions against the state of Israel given its ongoing military assault on Gaza and now Lebanon, the West Bank and Syria: Syndicat général des professeures et professeurs de l'Université de Montréal (SGPPUM) (March 2024); Windsor University Faculty Association (WUFA) (April 2024); Wilfrid Laurier University Faculty Association (WLUFA) (April 2024); Renison Association of Academic Staff (RAAS) (April 2024) ; Emily Carr University Faculty Association (ECUFA) (April 2024); University of	ATTENDU QUE, en réponse à la publication du Guide en octobre 2024, des organismes de la société civile ainsi que des partis politiques au Canada ont récemment réitéré leur opposition à la mise en œuvre de la définition opérationnelle de l’antisémitisme par l’AIMH en raison de sa capacité à museler des critiques légitimes d’institutions de l’État d’Israël et de leurs actions; et ATTENDU QUE la Cour internationale de Justice a jugé qu’Israël commet un possible génocide à Gaza, et que la rapporteuse spéciale sur la situation du respect des droits de la personne dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, Francesca Albanese, a publié deux rapports (mars 2024 et octobre 2024) indiquant « qu’il y avait des motifs valables de croire qu’Israël a commis des actes de génocide à Gaza »; et ATTENDU QUE, au cours de la dernière année, toutes les universités à Gaza ont été détruites par des bombardements israéliens, causant un impact dévastateur sur la population étudiante ainsi que sur les membres du corps professoral et du personnel académique, un processus décrit comme étant un « éduicide »; et ATTENDU QUE, au cours de la dernière année, 18 associations canadiennes de professeures et professeurs d’université ont voté des résolutions appelant au boycottage, au désinvestissement et à des sanctions envers l’État d’Israël compte tenu de ses opérations militaires en cours sur Gaza et maintenant sur le Liban, la Cisjordanie et la Syrie : Syndicat général des professeures et professeurs de l’Université de Montréal (SGPPUM) (mars 2024); Windsor University Faculty Association (WUFA) (avril 2024); Wilfrid Laurier University Faculty Association (WLUFA) (avril 2024); Renison Association of Academic Staff (RAAS) (avril 2024); Emily Carr University Faculty Association (ECUFA) (avril 2024); University of Saskatchewan Faculty Association (USFA) (mai 2024); Toronto Metropolitan University
--	---	--

	Saskatchewan Faculty Association (USFA) (May 2024); Toronto Metropolitan University Faculty Association (TFA) (May 2024); Dalhousie Faculty Association (DFA) (May 2024) ; Athabasca University Faculty Association (AUFA) (May 2024); Ontario College of Art and Design Faculty Association (May 2024); Saint Mary's University Faculty Association (May 2024); McMaster University Faculty Association (MUFA) (June 2024); Simon Fraser University Faculty Association (SFUFA) (June 2024); Trent University Faculty Association (TUFA) (June 2024); Memorial University Faculty Association (MUFA) (September 2024); Carleton University Academic Staff Association (CUASA) (October 2024); York University Faculty Association (YUFA) (November 2024). BE IT RESOLVED: THAT CAUT opposes the adoption of or reliance on the IHRA Working Definition of Antisemitism and the Canadian Handbook on the IHRA Working Definition of Antisemitism as a basis for defining what constitutes antisemitism or for otherwise suppressing speech deemed as controversial, troubling, or offensive in Canadian universities. THAT CAUT fully stands behind the 18 Faculty associations that have passed motions calling for boycott and/or divestment and/or sanctions of the State of Israel, because unions and associations possess the right to govern themselves democratically and hold political and even partisan positions. CARRIED AS AMENDED	Faculty Association (TFA) (mai 2024); Dalhousie Faculty Association (DFA) (mai 2024); Athabasca University Faculty Association (AUFA) (mai 2024); Ontario College of Art and Design Faculty Association (mai 2024); Saint Mary's University Faculty Association (mai 2024); McMaster University Faculty Association (MUFA) (juin 2024); Simon Fraser University Faculty Association (SFUFA) (juin 2024); Trent University Faculty Association (TUFA) (juin 2024); Memorial University Faculty Association (MUFA) (septembre 2024); Carleton University Academic Staff Association (CUASA) (octobre 2024); York University Faculty Association (YUFA) (novembre 2024). IL EST RÉSOLU : QUE l'ACPPU s'oppose à l'adoption ou à l'utilisation de la définition opérationnelle de l'AIMH sur l'antisémitisme ainsi que du Guide canadien sur l'antisémitisme selon la définition opérationnelle de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'holocauste (AIMH) comme base pour définir ce qui constitue de l'antisémitisme ou pour supprimer les discours jugés controversés, troublants ou offensants dans les universités canadiennes. IL EST RÉSOLU : QUE l'ACPPU se range pleinement derrière les 18 associations de professeures et professeurs qui ont voté en faveur de résolutions appelant au boycottage et/ou au désinvestissement et/ou à des sanctions envers l'État d'Israël, parce que les associations et les syndicats possèdent le droit de se gouverner eux-mêmes démocratiquement, et de tenir des positions politiques et même partisans. ADOPTÉE, TELLE QUE MODIFIÉE
--	---	---